

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

G/SG/N/1/LKA/1

27 avril 1995

(95-1081)

Comité des sauvegardes

Original: anglais

NOTIFICATION DES LOIS, REGLEMENTATIONS ET PROCEDURES
ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX MESURES
DE SAUVEGARDE

SRI LANKA

La Mission permanente de Sri Lanka a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, en date du 11 avril 1995.

Sri Lanka n'a actuellement ni loi ni réglementation au sens de l'article 12:6 de l'Accord sur les sauvegardes.

Sri Lanka a l'intention d'élaborer une législation en la matière dans les plus brefs délais.